

bonne affaire pour le Canada et elles voulaient tout simplement en faire bénéficier notre pays. Il n'y avait pas d'argent à faire. Peut-être que ce capital pourrait rapporter un intérêt de 4 p. 100; mais, à ce taux, vous pouvez acheter des obligations du gouvernement qui sont des placements de tout repos. Le point que j'ai de la difficulté à vous faire admettre, c'est qu'il n'y avait pas d'argent à faire pour personne.

M. MACNAUGHTON: Vos intentions étaient très louables.

Le TÉMOIN: Il n'y a absolument personne qui peut retirer des bénéfices de cette entreprise.

M. HOLOWACH: En d'autres termes, un bail du gouvernement était nécessaire pour garantir la réussite de votre entreprise?

Le TÉMOIN: Oui et non. Je ne dirais pas que c'était nécessaire; mais, si nous avions su que le gouvernement ne s'intéresserait pas au projet, nous ne nous serions pas donné la peine de l'entreprendre. J'avais beaucoup d'autres choses à faire après avoir quitté mon poste à New-York. Je ne me suis occupé de cette affaire que parce que c'était une affaire avantageuse pour le pays.

M. MACNAUGHTON: Pour le Canada?

Le TÉMOIN: Oui.

M. CRESTOHL: Le témoin a répété plusieurs fois que c'est par patriotisme qu'il a agi ainsi.

Le TÉMOIN: Je n'avais aucun avantage personnel à m'occuper de cette affaire.

M. HOLOWACH: Je peux comprendre votre point de vue. Mais, avant d'entreprendre une affaire de cette importance, vous avez dû considérer aussi le côté économique de l'entreprise.

Le TÉMOIN: Nous avons pensé que notre argent nous reviendrait. Pas plus. Nous avons pensé que nous aidions notre pays et nous n'avons jamais été poussés par des motifs égoïstes.

M. Nesbitt:

D. J'ai une question à vous poser, monsieur Lawson. Je m'excuse de n'avoir pas été ici plus tôt, mais la mauvaise température a retardé l'avion qui m'a amené. Après ces déclarations de M. Lawson, nous sommes tous d'accord pour dire que cette initiative était très louable. A quelle date, l'ancien premier ministre, le très honorable Louis St-Laurent, a-t-il écrit la lettre dans laquelle il manifestait son intention de favoriser l'entreprise?—R. Le 19 octobre.

D. En quelle année?—R. En 1956.

D. Quand la construction de l'immeuble a-t-elle été commencée?—R. On avait commencé à démolir le vieil immeuble un an auparavant, en janvier probablement. Avant de commencer la démolition, nous avons dû renvoyer les locataires, ce qui a pris quelque temps, puis nous avons dû attendre encore après que l'édifice eut été démoli.

D. A peu près un an plus tard.—R. C'est exact.

D. Monsieur Lawson, vous avez dit tantôt que vous n'auriez pas commencé la construction de cet immeuble si vous n'aviez pas eu la certitude que le gouvernement y louerait des bureaux. Avez-vous reçu à ce sujet d'autres communications que cette lettre d'intention?—R. Oui. Je regrette que vous n'ayez pas été présent plus tôt. Je me demande si vous... Mais qui a donc tous les documents qui ont été déposés ce matin? Je suppose qu'ils sont rendus chez l'imprimeur. Monsieur Nesbitt, je pense que la meilleure chose à faire, c'est de revenir à une longue lettre que le premier ministre, M. St-Laurent, a écrite après avoir été mis au courant du projet et dans laquelle il dit: «Je serais